

Informations pour offre LPP

Raison sociale de l'entreprise

.....

Depuis quand le personnel est soumis pour la 1ère fois à la LPP

.... / /

Caisse de pension existante

Oui / Non

Si oui, laquelle ?

Membre d'une association

Oui / Non

Si oui, laquelle ?

Indemnités journalières en cas de maladie

24 mois

Nom de la Compagnie :

Saisonniers parmi le personnel

Oui / Non

Nom de la caisse de compensation AVS

.....

! Entreprises dans le domaine de la restauration et du bâtiment sont soumises à des conventions et associations patronales, se renseigner avant.

